

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 194/SLAG portant nomination d'un fonctionnaire huissier

n° 194/SLAG

Ministère
HAUT-COMMISSARIATDate de publication
5 avril 1974Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, Vu le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas : Vu le décret du 3 avril 1974 portant déclaration de deuil national pour le 6 avril 1974: Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le samedi 6 avril 1974 ayant été déclaré journée de Deuil National, à la mémoire de M. le Président de la République Georges Pompidou. — les établissements scolaires vaqueront, — les Salles de Spectacles et les établissements dansants fermeront. Cette journée sera chômée et payée. Art. 2. — Le présent arrêté sera enresistré. publié et communiqué partout où besoin sera.

G. THIERCY.